

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2044

11 août 2015

SOMMAIRE

Alfa Duty Free Holdings S.à r.l.	98106	Lafragua S.A.	98070
ARE1 Farringdon Holdings S.à r.l.	98066	Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany	
AZ Holding S.A.	98110	98070
Baden Invest 1 S.A.	98112	Megeno S.à r.l.	98094
BHG Luxembourg Sàrl	98072	Mull Investment S.à r.l.	98104
Circle 3 Luxembourg Holdings S.à r.l.	98070	NBIM Otto W1 S.à r.l.	98066
City RE 10 S.à r.l.	98071	Odin LuxCo 9 S.à.r.l.	98066
City RE 1 S.à r.l.	98072	OEKimmO SA	98066
City RE 2 S.à r.l.	98072	OIKOPOLIS Participations SA	98066
City RE 3 S.à r.l.	98072	Pilote S.A.	98070
City RE 4 S.à r.l.	98071	Piraeus Asset Management Europe S.A.	98111
City RE 5 S.à r.l.	98071	Profimolux	98112
City RE 6 S.à r.l.	98071	Scotia Enterprises S.A.	98067
City RE 7 S.à r.l.	98071	Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l.	98067
City RE 8 S.à r.l.	98071	Spires Barnet (UK) S.à r.l.	98066
City RE 9 S.à r.l.	98072	Springlux S.à r.l.	98067
ColBaroco Funding S.à.r.l.	98072	Toproof S.A.	98068
Driver Master S.A.	98084	TouchWind Hanseatic 11 S.à r.l.	98069
Ecogarden	98102	TouchWind Hanseatic 7 S.à r.l.	98068
Exeter/Phoenix Investment II HoldCo S.à r.l.		UBAM International Services	98068
.....	98099	UBS (Luxembourg) S.A.	98069
Fulwood Invest S.à r.l.	98111	UBS (Luxembourg) S.A.	98068
HBC Luxembourg Property Holding Compa-		Vahina	98069
ny S.à r.l.	98073	VeTC S.à r.l.	98067
Kensington UK Office (Crewe) S.à r.l.	98104	Worldwide Euro Protection	98069
KMU/PME S.à r.l.	98070		

Odin LuxCo 9 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 194.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015088299/10.

(150100742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

OEKimmO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 65.323.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015088300/10.

(150100116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

OIKOPOLIS Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 113.876.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015088301/10.

(150100115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

NBIM Otto W1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 171.609.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen
Manager

Référence de publication: 2015088263/11.

(150100360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

**Spires Barnet (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ARE1 Farringdon Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.899.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 02 juin 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015092537/13.

(150103343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Springlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 11.876.437,75.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 192.562.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 10 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 10 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle des gérants suivants, de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Eddy Perrier
- Cédric Pedoni

Le siège social des associés suivants, de la Société, a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Springlux Topco S.à r.l.
- Springlux Midco S.à r.l.

Eddy Perrier
Gérant

Référence de publication: 2015092540/22.

(150103254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.910.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 82.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015092529/10.

(150103827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Scotia Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.255.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015092564/10.

(150103876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

VeTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 388.125,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 181.273.

Il est porté à la connaissance des tiers que Mr. Paul HOUSE, gérant de catégorie B, a changé d'adresse et est désormais au 13 George Street, W1K 4QJ London, Royaume-Uni;

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015089963/12.

(150102909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 11.142.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 9 mars 2015

En date du 9 mars 2015, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 11 mai 2015

En date du 11 mai 2015, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Jakob STOTT, administrateur et président
- Monsieur René MOTTAS, administrateur
- Monsieur Thomas WELS, administrateur
- Monsieur Francesco GRANA, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

UBS (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2015089953/26.

(150102202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

TouchWind Hanseatic 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 178.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015089928/10.

(150102723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Toproof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 51.222.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015089942/9.

(150102347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

UBAM International Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.411.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015089951/9.

(150101974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015089968/9.

(150102391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Worldwide Euro Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.712.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 11 juin 2015 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale est informée par le Conseil d'Administration que l'adresse de trois de ses administrateurs a changé avec effet au 20 mars 2015:

FREDINVEST S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Charles THOUAND;

ND. FINANCE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Koen LOZIE;

JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015089979/19.

(150102024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

TouchWind Hanseatic 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015089926/10.

(150102719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.142.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Robert Elter, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 août 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 150 du 30 août 1973.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

UBS (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2015089952/16.

(150102201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Circle 3 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.415.

—
EXTRAIT

En date du 10 juin 2015, l'ensemble des 500 parts sociales de la Société ont été transférées par son associé unique Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l. à OCM Luxembourg Panrico Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, avec siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177.763.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- OCM Luxembourg Panrico Holdings S.à r.l.: 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015091891/18.

(150103907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

KMU/PME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6636 Wasserbillig, 7, rue de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 74.665.

—
Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015088124/9.

(150100567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Lafragua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 169.208.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015088151/9.

(150100971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Magna Park JV Units Rhein Main 1 - Germany, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.073.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015088185/9.

(150100882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Pilote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.240.

—
Le bilan au 31.12.2014 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015088355/9.

(150100297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

City RE 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091893/9.

(150103993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

City RE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091896/9.

(150103613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

City RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091897/9.

(150103612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

City RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091898/9.

(150104001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

City RE 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091899/9.

(150103973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

City RE 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091900/9.

(150103976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

City RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091895/9.

(150103614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

City RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091894/9.

(150103615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

City RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091892/9.

(150103616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

City RE 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091901/9.

(150103987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

BHG Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 121.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091848/9.

(150102955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

ColBaroco Funding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 195.749.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 717 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091905/9.

(150103770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

HBC Luxembourg Property Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.591.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,001.-, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.409 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, itself represented by Maître Pol Theisen, avocat, residing professionally in Luxembourg-City.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

“ARTICLES OF ASSOCIATION

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “HBC Luxembourg Property Holding Company S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation, which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers having the professional knowledge required to fulfil their duties, and with a majority of the Board members being Luxembourg residents.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at least every (6) months at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) The Board shall meet in advance of each strategic decision (a Strategic Decision) concerning the underlying investment of the Company, or prior to any agreement or decision materially impacting the corporate purpose and corporate object of the Company.

Strategic Decision in the meaning of Clause 8.2 (ii) shall include the following:

- a. Decision regarding reporting to shareholders on the yield and investment policy of the Company;
- b. Decision on investments/divestments opportunities of the Company;
- c. Decision to reorganise and refinance the Company's subsidiaries;
- d. Decision to sign, renew and/or amend specific agreements (including but not limited to financing agreements, i.e. loans);

- e. Decision regarding the financial flows of the Company such as interest payments, loan repayments;
- f. Decision regarding fiscal matters such as tax filing requirements;
- g. Decision regarding the corporate life of the Company; and
- h. Decision regarding the accounts of the Company.

(iii) The Board is organized and chaired by a chairman (the Chairman), appointed among the managers of the Company for each meeting.

(iv) Written notice of any Board meeting, including all the materials and information necessary or required in connection with the items of the agenda to be resolved upon by the Board at the meeting, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(v) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are physically present at the Board meeting.

(vii) Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the Chairman. The minutes of the Board shall reflect and restate the information, documents and material considered by the Board in reaching any decision. The minutes shall be kept at the registered office of the Company.

(viii) In the case it is impossible for a manager to physically attend a Board meeting in Luxembourg, such manager may be represented at the meeting through proxy and shall the Board be constituted of several classes of managers, the absent manager may only grant a proxy to a manager of the same class (e.g. a class A manager may only grant a proxy to another class A manager, and a class B manager may only grant a proxy to another class B manager). Any absent manager may, upon authorization by the Chairman, participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Managers participating by telephone/video conference shall not be located in the same country save for Luxembourg, with a majority of the managers being physically present at the meeting. If telephone calls or video conference calls are needed, they should be initiated from Luxembourg with evidence of such fact kept in Luxembourg, together with evidence of the physical presence of the managers. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting. Managers are limited to absences to no more than one Board meeting per year.

(ix) Notwithstanding the foregoing, the Board may resolve by way of circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions), which shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting in Luxembourg, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be physically held in Luxembourg at least once a year in the time and place specified in the notices.

(v) All shareholders' meetings and the location of the meetings should be accurately documented with minutes and the minutes should be kept at the registered office in Luxembourg.

(vi) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vii) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting. The holder of a power of attorney given by a shareholder of the Company shall be physically present at the shareholders' meeting of the Company.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(ix) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(xi) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of February and ends on the thirty-first (31) of January of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. All books, records, financial statements, annual accounts, reports of the Board and auditors (if any), minutes of the General Meetings, Shareholders' Resolutions, Managers' Circular Resolutions, minutes of the meetings of the Board and any other document pertaining to the Company's activity, registered seat, shareholders and Board members and any other document provided by the Law and pertaining to the Company, in particular the documents listed in article 185, 187 §1 and 197, shall be kept at all times at the registered office of the Company in Luxembourg.

17.3. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.5. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Subscription and payment

All shares have been subscribed as follows:

HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., prenamed: twelve thousand five hundred shares	12,500
Total: twelve thousand five hundred shares	12,500

All shares have been fully paid-up by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 January 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers of the Company is set at 5 (five). The meeting appoints, for an unlimited period, the following persons:

(1) Richard Baker, born on 27 November 1965 in New York, United States of America, with professional address at 15 West 38th Street -10018 New York, USA, as class A manager of the Company;

(2) Dennis Darling, born on 21 October 1985 in Connecticut, United States of America, with professional address at 15 West 38th Street -10018 New York, USA, as class A manager of the Company;

(3) Ingrid Cernicchi, born on 18 Mai 1983 in Metz, France, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company;

(4) Tamas Mark, born on 8 June 1981 in Budapest, Hungary, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company; and

(5) Andrew O'Shea, born on 23 August 1981 in Dublin, Ireland, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyer, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.001 USD, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.409 (l'Associé Unique),

ici représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Me Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

«STATUTS COORDONNES

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «HBC Luxembourg Property Holding Company S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature

à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B ayant les connaissances professionnelles nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, avec une majorité de membres du Conseil étant résidents luxembourgeois.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit au moins tous les six (6) mois sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Le Conseil se réunira avant chaque décision stratégique (une Décision Stratégique) concernant l'investissement sous-jacent de la Société, ou avant tout accord ou décision impactant matériellement l'objet social de la Société.

Une Décision Stratégique au sens de la Clause 8.2 (ii) comprend ce qui suit:

- a. Décision relative au reporting fait aux associés sur le rendement et la politique d'investissement de la Société;
- b. Décision concernant des opportunités d'investissement / de désinvestissement concernant la Société;
- c. Décision de réorganisation et de refinancement des filiales de la Société;
- d. Décision de signer, renouveler et/ou modifier des accords spécifiques (incluant mais ne se limitant pas à contrats de financement, tel que des prêts);
- e. Décision concernant les flux financiers de la Société tels que les paiements d'intérêts, les remboursements de prêts;
- f. Décision concernant des questions fiscales telle que des obligations liées aux déclarations fiscales;
- g. Décision concernant la vie sociale; et
- h. Décision concernant les comptes de la Société.

(iii) Le Conseil est organisé et présidé par un président (le Président), nommé parmi les gérants de la Société pour chaque réunion.

(iv) Il sera envoyé à tous les gérants pour toute réunion du Conseil, une convocation écrite y inclus tout ce qui est nécessaire et toute information requise en vue de la délibération du Conseil sur les points à l'ordre du jour, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(v) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents physiquement à la réunion du Conseil.

(vii) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans un procès-verbal signé par le Président. Les procès-verbaux du Conseil doivent refléter et reformuler les informations, documents et tout ce dont a tenu compte le Conseil pour prendre sa décision. Les procès-verbaux sont conservés au siège social de la Société.

(viii) Dans le cas où un gérant est dans l'incapacité de participer physiquement à une réunion du Conseil à Luxembourg, ce gérant peut être représenté à la réunion par procuration et si le Conseil est constitué de plusieurs classes de gérants, le gérant absent peut uniquement donner procuration à un gérant de la même classe (par exemple, un gérant de classe A ne pourra donner procuration qu'à un autre gérant de classe A, et un gérant de classe B ne pourra donner procuration qu'à un autre gérant de classe B). Tout gérant absent peut, sur autorisation du Président, participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. Les gérants participant par téléphone/visioconférence ne doivent pas se trouver dans le même pays, sauf à ce qu'ils se trouvent au Luxembourg, avec une majorité des gérants physiquement présents à la réunion. Si des appels téléphoniques ou des visio-conférences sont nécessaires, ils doivent être initiés à partir de Luxembourg avec la preuve d'un tel fait conservée à Luxembourg, ensemble avec la preuve de la présence physique des gérants. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. L'absence des gérants à une réunion du Conseil est limitée à une seule absence par an.

(ix) Nonobstant ce qui précède, le Conseil peut statuer par voie de résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants), qui sont valables et engagent la Société de la même façon que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue à Luxembourg, et porte la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisés dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues physiquement à Luxembourg au moins une fois par an au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Les Assemblées Générales ainsi que le lieu de leur tenue sont documentés avec précision par des procès-verbaux qui devront être conservés au siège social à Luxembourg.

(vi) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vii) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'est pas nécessairement un associé), afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Le porteur de procuration donnée par un associé de la Société doit être physiquement présent à la réunion des associés de la Société.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(xi) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) février et se termine le trente-et-un (31) janvier de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à re-nomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Tous les livres, registres, états financiers, les comptes annuels, les rapports du Conseil et des réviseurs d'entreprise agréés (le cas échéant), les procès-verbaux des Assemblées Générales, les Résolutions des Associés, les Résolutions Circulaires des Gérants, les procès-verbaux des réunions du Conseil et tout autre document se rapportant à l'activité de la Société, le siège social, les associés et les membres du Conseil et tout autre document prévu par la Loi et se rapportant à la Société, en particulier les documents énumérés à l'article 185, 187 §1 et 197, doivent être conservés en tout temps au siège social de la Société au Luxembourg.

17.3. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.4. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.»

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

HBC Luxembourg Holding Company S.à r.l., susmentionnée, douze mille cinq cents parts sociales	12.500
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 janvier 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 5 (cinq). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(1) Richard Baker, né le 27 novembre 1965 à New York, Etats Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe au 15 West 38th Street, 10018 New York, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société;

(2) Dennis Darling, né le 21 octobre 1985 à Connecticut, Etats Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe au 15 West 38th Street, 10018 New York, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société;

(3) Ingrid Cernicchi, née le 18 mai 1983 à Metz, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société;

(4) Tamas Mark, né le 8 juin 1981 à Budapest, Hongrie, dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société; et

(5) Andrew O'Shea, né le 23 août 1981 à Dublin, Irlande, dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

2. le siège social de la société est établi à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Theisen, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 juin 2015. Relation: EAC/2015/12601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015089614/599.

(150102302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Driver Master S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 197.583.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting CarLux, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Barbara Strozziilaan 101, 1083 HN Amsterdam, The Netherlands, registered with The Netherlands Chamber of Commerce Commercial under the number 34283304,

duly represented by its Director, Wilmington Trust SP Services (Amsterdam) B.V., registered with The Netherlands Chamber of Commerce Commercial under the number 34280199 having its registered office in Amsterdam 1083HN, at Barbara Strozziilaan 101, The Netherlands, represented by Mrs Petronella J.S. DUNSELMAN, Director (the Shareholder),

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 2nd, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Driver Master S.A." (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Object. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Act 2004, of risks associated with any kind of loan receivables, vehicles and related assets and collateral.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the securitisation of receivables, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, provided it is permitted by the Securitisation Act 2004. The Company may also dispose of its assets in accordance with relevant agreements.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary or useful to facilitate the securitisation of receivables. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose

of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may carry out any operation, transaction or acting which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Compartments. The Board is entitled to create one or more compartments in each case corresponding to a separate part of the Company's estate.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of the Company creating such compartment, no resolution of the Board of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board taken in breach of this provision shall be void. The Company is entitled to freely dispose and transfer its assets under the conditions determined by the Board.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph each compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the Board.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 3,100 (three thousand one hundred) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 10 (ten euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 7. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday in June of each year at 11.00 a.m. (CET). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. Unless otherwise indicated in the convening notice, the voting bulletins must be received by the Company 48 (forty-eight) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined hereafter), (in the case that the Company has only one director), as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a sole shareholder, the Company can be managed by a Sole Director only who does not need to be the Sole Shareholder. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The Sole Director or as the case may be the directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among the Directors and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent any prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least fifty percent (50%) of the Board is present or represented at a meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic

signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or by all Directors present at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of two Directors, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Independent Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The independent auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004 and in addition to any other contractual agreement between the parties concerned, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the investor, the creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the investor has invested or in respect of which the creditor or the contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

- 1) The first business year begins today and ends on December 31st, 2015.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 3,100 (three thousand one hundred) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 (three);
2. The following persons are appointed as directors:
 - Ms Petronella J.S. DUNSELMAN, director, born on 6 April 1965 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address in L-2550 Luxembourg, 52-54 avenue du X Septembre;
 - Ms Zamyra H. CAMMANS, director, born on 11 February 1969 in Utrecht, The Netherlands, with professional address in L-2550 Luxembourg, 52-54 avenue du X Septembre; and
 - Ms Catherine PIRRIE, director, born on 29 June 1981 in Amnéville, France, with professional address in L-2550 Luxembourg, 52-54 avenue du X Septembre.
3. The term of office of the Directors, shall end at the annual General Meeting of the year 2021.
4. The address of the registered office of the Company is at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting CarLux, une fondation établi et existant selon les lois des Pas Bas, ayant son siège sociale au Barbara Strozilaan 101, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée avec la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34283304, dûment représentée par son Administrateur Wilmington Trust SP Services (Amsterdam) B.V, immatriculée avec la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34280199 ayant son siège social à Amsterdam 1083HN, at Barbara Strozilaan 101, Pays-Bas, dûment représentée par Madame Petronella J.S. DUNSELMAN, Administrateur (l'Actionnaire),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procurations donné à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 2 juin 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Driver Master S.A." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci- après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social. La Société aura pour objet la titrisation, au sens de la Loi sur la Titrisation de 2004 qui doit s'appliquer à la Société, des risques associés à toute sorte de créances de prêt (loan receivables), véhicules et actifs y relatifs et sûretés.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de la titrisation de créances, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, à condition que la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet. La Société peut aussi céder ses avoirs en conformité avec les dispositions contractuelles applicables.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps

que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de la titrisation de créances. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Compartiments. Le Conseil peut créer un ou plusieurs compartiments, dans chaque cas, correspondant à une partie distincte des biens de la société.

Entre les investisseurs, chaque compartiment de la Société doit être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société qui (i) se rapportent à un compartiment ou (ii) sont survenus en connexion avec la création, l'opération et la liquidation d'un compartiment sont strictement limitées aux actifs de ce compartiment qui doit être exclusivement disponible pour satisfaire de tels créanciers et des investisseurs. Les créanciers et les investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas rattachés à un compartiment spécifique de la Société ne doivent avoir aucun droit sur les actifs d'aucun des compartiments.

À moins qu'autrement prévu dans la résolution du Conseil d'Administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du Conseil d'Administration de la Société ne peut modifier la résolution créant un tel compartiment ou affecter directement les droits des créanciers et des investisseurs dont les droits se rapportent à un tel compartiment sans l'approbation préalable des créanciers et des investisseurs dont les droits se rapportent à un tel compartiment. Toute décision du Conseil d'Administration pris dans l'infraction de cette disposition doit être déclarée nulle. La Société peut librement disposer de, et transférer, ses actifs sous les conditions telles que déterminées par le Conseil.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du Conseil d'Administration.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi de Juin de chaque année à 11 heures (HEC). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires

peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour sauf mention contraire indiquée dans la convocation. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 48 (quarante-huit) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par l'Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils sont rééligibles.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi les Administrateurs et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration

ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins cinquante pour cent (50%) du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire, telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence ou par tous les Administrateurs présents lors de cette réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 17. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004 et en complément de tout autre accord entre les parties concernées, tout investisseur dans, et tout créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un investisseur, un créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le créancier ou la partie contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 3.100 (trois mille cent) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois);

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:

- Madame Petronella J.S. DUNSELMAN, administrateur, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre;

- Madame Zamyra H. CAMMANS, administrateur, née le 11 février 1969 à Utrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre; et

- Madame Catherine PIRRIE, director, born on 29 June 1981 in Amnéville, France, with professional address in L-2550 Luxembourg, 52-54 avenue du X Septembre.

3. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2021.

4. Le siège social de la société est fixé au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 juin 2015. 2LAC/2015/12810. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Référence de publication: 2015089504/585.

(150102171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Megeno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 197.672.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1. Dr. Erich FELBER, born on the 29th December 1959 in München (Germany), residing at D-85598 Baldham, Karwendelplatz, 5;

2. Mr. Ludwig FELBER, born on the 9th September 1964 in München (Germany), residing at D-85591 Vaterstetten, Alte Poststrasse, 194;

3. Prof. Dr. Rudolf BALLING, born on the 17th October 1953 in Pützborn (Germany), residing at L-1867 Howald, 22, Rue Ferdinand Kuhn;

4. Dr. Reinhard SCHNEIDER, born on the 3rd December 1960 in Kehl (Germany), residing at D-54292 Trier, Theodor-Heuss-Allee, 19;

5. Dr. Patrick MAY, born on the 25th March 1968 in Saarburg (Germany), residing at D-54290 Trier, Eberhardstraße, 41.

Dr. Reinhard SCHNEIDER and Prof. Dr. Rudolf BALLING are respresented by Mr. Erich FELBER by virtue of two proxies attached hereto.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. The purpose of the Company is the service providing in the field of genomics.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector) as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Megen S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Esch-sur-Alzette.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand six hundred Euro (12,600.- EUR) divided into twelve thousand six hundred (12,600.-) shares quotas of one Euro (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company’s shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company’s share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid up the 12.600 shares quotas for a total subscription price of TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (12,600.- EUR) as follows:

Shareholders:

1. Dr. Erich FELBER, prequalified	7,560 shares
2. Mr. Ludwig FELBER, prequalified	2,520 shares
3. Prof. Dr. Rudolf BALLING, prequalified	945 shares
4. Dr. Reinhard SCHNEIDER, prequalified	945 shares
5. Dr. Patrick MAY, prequalified	630 shares
Total	<u>12,600 shares</u>

The total subscription price of TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (12.600.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately 1.400.-EUR.

Resolutions of the partners

The above-named parties, representing the entire subscribed capital of the Company, has immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholders has passed the following resolutions by his affirmative vote:

A) The company will be administered by two managers:

1. Dr. Erich FELBER, born on the 29th December 1959 in München (Germany), residing at D-85598 Baldham, Karwendelplatz, 5;
2. Mr. Ludwig FELBER, born on the 9th September 1964 in München (Germany), residing at D-85591 Vaterstetten, Alte Poststrasse, 194;

The duration of their mandates is unlimited and they have the power to bind the company by the joint signatures of any two managers.

B) The address of the corporation is in L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am elften Juli.

Vor dem Unterzeichneten Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind erschienen:

1. Dr. Erich FELBER, geboren am 29. Dezember 1959 in München (Deutschland), wohnhaft in D-85598 Baldham, Karwendelplatz, 5;
2. Herr Ludwig FELBER, geboren am 9. September 1964 in München (Deutschland), wohnhaft in D-85591 Vaterstetten, Alte Poststrasse, 194;
3. Prof. Dr. Rudolf BALLING, geboren am 17. Oktober 1953 in Pützborn (Deutschland), wohnhaft in L-1867 Howald, 22, Rue Ferdinand Kuhn;
4. Dr. Reinhard SCHNEIDER, geboren am 3. Dezember 1960 in Kehl (Deutschland), geboren am D-54292 Trier, Theodor-Heuss-Allee, 19;
5. Dr. Patrick MAY, geboren am 25. März 1968 in Saarburg (Deutschland), wohnhaft in D-54290 Trier, Eberhardstraße, 41.

Dr. Reinhard SCHNEIDER und Prof. Dr. Rudolf BALLING sind hier vertreten durch, Herr Erich FELBER auf Grund zwei Vollmachten unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Welche Vollmachten, nachdem sie durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde angeheftet bleibt, um mit dieser eingetragen zu werden.

Die erschienene Parteien, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar um Eintragung der Satzung einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung):

Art. 1. Gegründet wird eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die durch die für ein solches Rechtssubjekt geltenden Gesetze, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (nachfolgend das “Gesetz”), sowie durch die Satzung (nachfolgend die “Satzung”) geregelt wird (nachfolgend die “Gesellschaft”).

Art. 2. Das Ziel des Unternehmens ist die Erbringung von Dienstleistungen im Bereich der Genomik.

Allgemein kann die Gesellschaft alle Vermögensverwaltungs-, Mobilien- und Immobilien-, Handels-, Industrie-, oder Finanzgeschäfte (ohne insoweit Geschäfte zu tätigen die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind), die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft trägt den Namen "Megen S.à r.l.”.

Art. 5. Der Hauptgeschäftssitz befindet sich in Esch-sur-Alzette.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter mit Beratungen in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Hauptgeschäftssitzes kann innerhalb der Stadt durch einfachen Beschluss des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, durch Entscheidung des Vorstands verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.

Art. 6. Das Kapital wird auf ZWÖLFTAUSENDSECHSHUNDERT EURO (12.600,- EUR) festgesetzt, unterteilt in ZWÖLFTAUSENDSECHSHUNDERT (12.600) Geschäftsanteile zu je EIN EURO (1,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingeschafters oder durch Entscheidung der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit Artikel 14 dieser Satzung geändert werden.

Art. 8. Jeder Geschäftsanteil verleiht Anspruch auf einen Bruchteil des Unternehmensvermögens und der Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässig ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft benennen.

Art. 10. Bei einem Alleingeschafter sind die von dem Alleingeschafter gehaltenen Geschäftsanteile der Gesellschaft ungehindert übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern können die von den einzelnen Gesellschaftern gehaltenen Geschäftsanteile durch Anwendung der Vorschriften von Artikel 189 des Gesetzes übertragen werden.

Art. 11. Die Gesellschaft darf nicht auf Grund von Tod, Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, Insolvenz oder Konkurs des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst werden.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die keine Gesellschafter sein müssen.

Die Geschäftsführern können jederzeit mit oder ohne wichtigen Grund durch Gesellschafterbeschluss mit der Mehrheit der Stimmen abgelöst werden.

Im Außenverhältnis hat der Geschäftsführer alle Befugnisse, im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen und zu genehmigen, die mit den Zielen der Gesellschaft übereinstimmen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich gesetzlich oder gemäß der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Kompetenz des Geschäftsführers.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres alleinigen Geschäftsführer und, wenn es mehrere gibt, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern zu binden.

Art. 13. Das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. die Vorstandsmitglieder übernehmen kraft ihrer Position keine persönliche Haftung für eine Verpflichtung, die von ihm bzw. ihnen in Namen der Gesellschaft erklärt wurde.

Art. 14. Der Alleingeschafter übernimmt alle der Generalversammlung übertragenen Befugnisse.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann sich jeder Gesellschafter ungeachtet der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile an gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Jeder Gesellschafter hat Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann rechtsgültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.

Beschlüsse zur Änderung der Satzung der Gesellschaft können jedoch vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes nur von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft halten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Jahres, das am Gründungsdatum der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2015 endet.

Art. 16. In jedem Geschäftsjahr wird zum 31. Dezember der Jahresabschluss der Gesellschaft aufgestellt und das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt eine Ergebnisrechnung mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Ergebnisrechnung und Bilanz am Hauptgeschäftssitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 17. Die im Jahresabschluss angegebenen Bruttogewinne der Gesellschaft stellen nach Abzug allgemeiner Aufwendungen den Nettogewinn dar. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird in die gesetzliche Rücklage eingestellt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des nominellen Stammkapitals der Gesellschaft beträgt.

Der Saldo des Reingewinns kann an den/die Gesellschafter entsprechend seiner/ihrer Kapitalbeteiligung an der Gesellschaft verteilt werden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand ist bevollmächtigt, jederzeit unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden zu beschließen und auszuschütten:

1. Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt Zwischenbeschlüsse als Grundlage für die Ausschüttung von Zwischendividenden;

2. Aus diesen Zwischendividenden geht hervor, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass der Ausschüttungsbetrag die realisierten Gewinne zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich steuerlich vorgetragener Gewinne und ausschüttungsfähiger Reserven, jedoch abzüglich steuerlich vorgetragener Verluste und Beträge, die in Übereinstimmung mit dem Gesetz oder dieser Satzung in eine Rücklage eingestellt werden müssen, nicht übersteigen darf.

Art. 18. Bei Abwicklung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, gleich ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt, die von den Gesellschaftern bestellt und deren Befugnisse und Vergütung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

Art. 19. Bei allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes Bezug genommen.

Zeichnung - Zahlung

Die Gesellschaftsgründungsurkunde wurde von den erschienenen Parteien aufgesetzt, die erschienenen Gesellschafter haben die Aktien wie folgt gezeichnet und voll in bar eingezahlt so dass der Gesellschaft nun ZWÖLFTAUSENDSECHSHUNDERT EURO (12.600,- EUR) zur Verfügung stehen:

Gesellschafter:

1. Dr. Erich FELBER, präqualifiziert	7.560 Aktien
2. Mr. Ludwig FELBER, präq	2.520 Aktien
3. Prof. Dr. Rudolf BALLING, präq.	945 Aktien
4. Dr. Reinhard SCHNEIDER, präq.	945 Aktien
5. Dr. Patrick MAY, präq.	630 Aktien
Total	12.600 Aktien

Die Geschäftsanteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Gesellschaft nun ZWÖLFTAUSENDSECHSHUNDERT EURO (12.600,- EUR) zur Verfügung stehen, belegt durch den unterzeichneten Notar, der dies bestätigt.

Schätzung

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Lasten jeder Art, die von dem Zeichner auf Grund dieser Gründung zu tragen sind, werden auf ca. EUR 1.400.- geschätzt.

Beschlüsse der Gesellschafter

Sodann hat die Erschienene, welche die Gesamtheit der Aktien der Gesellschaft vertritt, eine außerordentliche Hauptversammlung abgehalten.

Die Erschienene hat nach Prüfung der Rechtmäßigkeit der Hauptversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

A) Die Gesellschaft wird von den folgenden geschäftsführenden Vorstandsmitglied geleitet:

1. Dr. Erich FELBER, geboren am 29. Dezember 1959 in München (Deutschland), wohnhaft in D-85598 Baldham, Karwendelplatz, 5;

2. Herr Ludwig FELBER, geboren am 9. September 1964 in München (Deutschland), wohnhaft in D-85591 Vaterstetten, Alte Poststrasse, 194;

Ihr Mandat ist auf unbestimmte Zeit erteilt und sie haben die Befugnis die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern zu binden.

B) Die Adresse der Gesellschaft ist L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux.

Der unterzeichnete Notar, der des Englischen mächtig ist, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Parteien in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung bindend.

URKUNDLICH DESSEN wurde die vorliegende Urkunde in Esch-sur-Alzette an dem eingangs dieses Dokument angegebenen Datum errichtet.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelesen worden war, unterzeichnete sie gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: FELBER, FELBER, MAY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/06/2015. Relation: EAC/2015/13412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15/06/2015.

Référence de publication: 2015092328/274.

(150103966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Exeter/Phoenix Investment II HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.781.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Exeter/Phoenix Investment Partnership II S.C.S., a common limited partnership (société en commandite simple), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 191.891, acting through its general partner, EPIP II GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 191.498,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on June 4th, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Exeter/Phoenix Investment II HoldCo S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191.781, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 4th, 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 3696 (page 177387) on December 3rd, 2014 (the "Company"). The Articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501), by creating and issuing one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1) (the "New Share"), such New Share having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of two hundred fifty-seven thousand four hundred and ninety-nine euro (EUR 257,499).

The New Share is subscribed and fully paid up by Exeter/Phoenix Investment Partnership II S.C.S., acting through its general partner EPIP II GP S.à r.l., prenamed, being the sole existing shareholder of the Company. Such New Share is paid up by a contribution in cash.

The global contribution of two hundred fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 257,500) for the New Share is allocated as follows: one euro (EUR 1) is allocated to the share capital of the Company and two hundred fifty-seven thousand four hundred and ninety-nine euro (EUR 257,499) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth be read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Exeter/Phoenix Investment Partnership II S.C.S., une société en commandite simple, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.891, agissant par son associé gérant commandité (general partner), EPIP II GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant

son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.498,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 4 juin 2015.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Exeter/Phoenix Investment II HoldCo S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.781, et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 4 novembre 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 3696 (page 177387) du 3 décembre 2014 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un euro (1.- EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à douze mille cinq cent un euros (12.501.- EUR), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), cette Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émise avec une prime d'émission totale de deux cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (257.499.- EUR).

La Nouvelle Part Sociale est souscrite et entièrement libérée par Exeter/Phoenix Investment Partnership II S.C.S., agissant par son associé gérant commandité (general partner) EPIP II GP S.à r.l., prénommée, le seul associé existant de la Société. Une telle Nouvelle Part Sociale a été payée par voie d'apport en numéraire.

La contribution globale de deux cent cinquante-sept mille cinq cents euros (257.500.- EUR) pour la Nouvelle Part Sociale est allouée comme suit: un euro (1.- EUR) est alloué au capital social de la Société et deux cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (257.499.- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de cette contribution en numéraire a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un euros (12.501.- EUR) représenté par douze mille cinq cent un (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille euros (2.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12924. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015089531/126.

(150102552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Ecogarden, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 72, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 197.742.

—
STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Omar Candelario GOMEZ PUERTA, agronome diplômé, né à Guatire Edo Miranda (Venezuela) le 13 décembre 1967, demeurant à L-1617 Luxembourg, 72, rue de Gasperich.

Lequel comparant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Ecogarden».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- la création, l'aménagement et l'entretien d'espaces verts;
- l'achat, la vente, l'import et l'export, et la location de plantes en gros et en détail;
- l'exploitation d'un magasin de jardinage et d'une entreprise de paysagiste, ainsi que la vente des produits de la branche;
- le nettoyage de voitures.
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les CENT (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Omar Candelario GOMEZ PUERTA, demeurant à L-1617 Luxembourg, 72, rue de Gasperich.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique:

Monsieur Omar Candelario GOMEZ PUERTA, agronome diplômé, né à Guatire Edo Miranda (Venezuela) le 13 décembre 1967, demeurant à L-1617 Luxembourg, 72, rue de Gasperich.

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

La société est valablement engagée envers des tiers par la signature du gérant unique.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 72, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande et disposer d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme pour faire le commerce. Sur ce, le comparant a déclaré faire lui-même les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O.C. GOMEZ PUERTA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015095120/111.

(150105918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

**Kensington UK Office (Crewe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mull Investment S.à r.l.).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.217.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BREDS/Europe 1NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 176.328 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Maître Ségolène Le Marec, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 28th May 2015.

Said power of attorney, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

being the Sole Shareholder of Mull Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B182.217 (the "Company"), incorporated by a deed before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, dated 27 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 14 January 2014 number 119.

The appearing party, represented as stated above, declared and the notary recorded as follows:

I. That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company and holds the seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) each in issue in the Company so that the entire share capital is represented and decisions can be validly taken by the Sole Shareholder.

II. That the Sole Shareholder wishes to take a decision on the following item of the agenda:

- Change of the name of the Company into "Kensington UK Office (Crewe) S.à r.l." and consequential amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Kensington UK Office (Crewe) S.à r.l." (the "Company") is existing among the subscribers and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, it took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into "Kensington UK Office (Crewe) S.à r.l." and to consequentially amend Article 1 of the articles of the Company as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Kensington UK Office (Crewe) S.à r.l." (the "Company") is existing among the subscribers and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation”.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment to the articles of association are estimated at approximately EUR 1100.

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by and German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunundzwanzigsten Mai.

Vor der unterzeichnenden Notarin Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BREDS/Europe 1NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 176.328 (der „Alleinige Gesellschafter“),

hier vertreten durch Me Ségolène Le Marec, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg am 28. Mai 2015.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

als Alleiniger Gesellschafter der Mull Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B182.217 (die „Gesellschaft“), gegründet am 27. November 2013 durch Urkunde des Notars Maître Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht am 14. Januar 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), unter Nummer 119.

Die erschienene Partei, wie oben dargestellt vertreten, erklärte und ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft und hält siebenhundert fünfzig (750) ausgegebenen Anteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20), so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, und rechtsgültig über alle Punkte der Tagessordnung entschieden werden kann:

II. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

- Änderung des Namens der Gesellschaft in „Kensington UK Office (Crewe) S.à r.l.“ und folgliche Änderung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft, welches wie folgt lauten soll:

„ **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Kensington UK Office (Crewe) S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) besteht zwischen den Ausstellern und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.“

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschloss, den Namen der Gesellschaft in „Kensington UK Office (Crewe) S.à r.l.“ abzuändern und den Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Kensington UK Office (Crewe) S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) besteht zwischen den Ausstellern und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.“

Kosten, Schätzung

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Satzungsänderung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1100 geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache kundig ist, bestätigt hiermit dass auf Anfrage der erschienenen Partei vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei der dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Le Marec et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 juin 2015. 2LAC/2015/12467. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015092348/105.

(150103898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Alfa Duty Free Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 160.149.

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of June,

Before Us, Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held

an extraordinary general meeting of Alfa Duty Free Holdings S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered seat at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Register") under number B 160149, incorporated on 5 April 2011 pursuant to a deed drawn up by Me Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 14 July 2011, number 1568, page 75218. The articles of association of the Company (as amended from time to time, including pursuant to the present deed, the "Articles") have not yet been amended since its incorporation.

THERE APPEARED

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered seat at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg and registered with the Register under number B 149616 (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Pétange, by virtue of a power of attorney given on 28 May 2015.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to delete current article 7.2 and subsequently amend article 7 and article 8 of the Articles, in order to reflect the fact that (i) at any time, if one or more managers are resident of the same country which is not Luxembourg (an "Outside Country"), the number of Luxembourg resident managers shall at all times be higher than the number of the managers resident of the Outside Country and (ii) that the quorum necessary for the holding of the board shall reflect the same, it being understood that the presence of at least one Class A Manager and one Class B Manager is a necessary requirement for the board to be quorate and validly held.

The new article 7 shall henceforth read as follows:

“ 7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager), and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. At any time, if one (1) or more managers are resident of the same country which is not Luxembourg (hereafter an Outside Country), the number of Luxembourg resident managers shall at all times be higher than the number of the managers resident of the Outside Country.

7.3. The Board may choose from among its members a chairman. The manager that will act as chairman for a meeting of the Board will be resident for tax purposes in the Grand Duchy of Luxembourg at all times.

7.4. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.”

The new articles 8.1 and 8.2 shall henceforth read as follows:

“ 8.1. Powers of the board of managers.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure.

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and includes at least one (1) Class A Manager or his duly appointed attorney and one (1) Class B Manager or his duly appointed attorney provided that the number of Luxembourg resident managers present or represented shall at all times at any board meeting be higher than the number of managers present or represented of an Outside Country. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that such majority includes the vote of at least one (1) Class A Manager or his duly appointed attorney. In case of tie of votes, the chairman will have a decisive vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(v) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vi) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that ALM Luxembourg Services S.à r.l. be removed from its mandate of Class A Manager of the Company with effect as of the date of the present resolutions.

The Sole Shareholder resolves to grant a discharge to ALM Luxembourg Services S.à r.l. in respect of the performance of its duties as a manager of the Company, up to the date of the present resolutions. Such discharge shall be confirmed during the next shareholder's meeting approving the annual accounts of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons to the board of managers of the Company, all for an undetermined duration with effect from the date of these resolutions:

- Ms. Anna Alexandrovna Machkevitch, born on July 12, 1982 in Bishkek (formerly Frunze), Kyrgyzstan, having her address at Apartment 159 Moore House, 2 Gatliff Road, London SW1W 8DU, United Kingdom, as Class A Manager of the Company; and

- Mr. Alexandre Machkevitch, born on 23 February 1954 in Bishkek (formerly Frunze), Kyrgyzstan, having his address at 36-42 Herbert Samuel St, Apt-83, IL-63303 Tel Aviv, Israel, as Class A Manager of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that it be noted that, following the removal and appointments referred to in the above resolutions, the board of managers of the Company is constituted as follows with effect as of the date of the present resolutions:

- Mr. Alexander Machkevitch, Class A Manager;
- Ms. Anna Alexandrovna Machkevitch, Class A Manager;
- Mrs. Nathalie Canzerini, Class B Manager; and

- Mr. Thomas Heymans, Class B Manager.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'année deux mille quinze, le cinquième jour du mois de juin,

Devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Alfa Duty Free Holdings S.à r.l., une société constituée au Luxembourg sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (le "Registre") sous le numéro B 160149, constituée le 5 avril 2011 par un acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à l'époque à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation a été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 14 juillet 2011, numéro 1568, page 75218. Les statuts de la Société (qui seront désignés tels que modifiés, y compris par le présent acte, comme les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

A COMPARU

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 149616 (l'"Associé Unique"),

Ici représenté par Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration signée le 28 mai 2015.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 7.2 actuel et de modifier l'article 7 et 8 des Statuts afin de refléter que (i) à tout moment, si un ou plusieurs gérants résidant dans un même pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg (un "Pays Extérieur"), le nombre de gérants résidant au Grand-Duché de Luxembourg devra être supérieur au nombre de gérants résidant dans le Pays Extérieur et (ii) que le quorum nécessaire pour tenir une réunion du conseil devra refléter la même chose, étant entendu que le conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Le nouvel article 7 sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A (ci-après Gérant de Catégorie A) et au moins un (1) gérant de catégorie B (ci-après Gérant de Catégorie B) nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. A tout moment, si un (1) ou plusieurs gérants résidant dans un même pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg (ci-après Pays Extérieur), le nombre de gérants résidant au Grand-Duché de Luxembourg devra être supérieur au nombre de gérants résidant dans le Pays Extérieur.

7.3. Le Conseil peut choisir un président parmi ses membres. Le gérant qui agit en tant que président d'une réunion du Conseil doit être résident pour des raisons fiscales au Grand-Duché de Luxembourg à tout moment.

7.4 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés."

Les nouveaux articles 8.1 et 8.2 seront désormais rédigés comme suit:

" 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance.

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure.

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et comprend au moins un (1) Gérant de Catégorie A ou son représentant dûment nommé et un (1) Gérant de Catégorie B ou son représentant dûment nommé sous réserve que le nombre de gérants présents ou représentés résidant au Grand-Duché de Luxembourg sera à tout moment à toute réunion du Conseil supérieur au nombre de gérants présents ou représentés d'un Pays Extérieur. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que cette majorité inclut la voix d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A ou son représentant dûment nommé. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(v) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide qu'ALM Luxembourg Services S.à r.l. est révoqué de son mandat de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge à ALM Luxembourg Services S.à r.l. pour l'accomplissement de son mandat de gérant de la Société jusqu'à la date des présentes résolutions; laquelle décharge sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes au conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée avec effet à la date des présentes résolutions:

- Mme Anna Alexandrovna Machkevitch, née le 12 juillet 1982 à Bishkek (à l'époque Frunze), Kyrgyzstan, ayant son adresse à Apartment 159 Moore House, 2 Gatliff Road, London SW1W 8DU, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de Catégorie A de la Société; et

- Mr Alexandre Machkevitch, né le 23 février 1954 à Bishkek (à l'époque Frunze), Kyrgyzstan, ayant son adresse à 36-42, Herbert Samuel St, Apt-83, IL-63303 Tel Aviv, Israel, en qualité de Gérant de Catégorie A de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide qu'il est à noter que, suite à la révocation et les nominations mentionnées dans les résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit avec effet à la date des présentes résolutions:

- Mr Alexandre Machkevitch, Gérant de Catégorie A;
- Mme Anna Alexandrovna Machkevitch, Gérant de Catégorie A;
- Mme Nathalie Canzerini, Gérant de Catégorie B; et
- Mr Thomas Heymans, Gérant de Catégorie B.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation: EAC/2015/13068. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015094058/207.

(150104311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

AZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 157.197.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trois juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Koen BESSEMANS, indépendant, né le 19 avril 1968 à Sint-Truiden (Belgique), demeurant à B-3070 Kortenberg, Leuvensesteenweg 433,

ici représenté par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Kortenberg (Belgique) le 8 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant en qualité d'actionnaire unique a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée AZ HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 157.197, établie et ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 75 du 14 janvier 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, décide de se nommer liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné,

ainsi que cela résulte d'un rapport du 22 avril 2015 du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assumera irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti dans l'actif de l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport du 17 avril 2015 en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Pieter ABTS, indépendant, né à Leuven (B) le 20 février 1972, demeurant à 98000 Monaco, «Santa Monica», 6bis, boulevard d'Italie,

désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Fratter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13007. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094102/58.

(150105125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Fulwood Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.402.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.870.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 mai 2015 à Luxembourg
44, avenue J.F. Kennedy*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Gérants:

- Catégorie «A» de Monsieur Nadi SALAME
- Catégorie «A» de Monsieur Marwan Issa EL KHOURY
- Catégorie «B» de Monsieur Jean-Charles THOUAND
- Catégorie «B» de JALYNE S.A. 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg représenté par Monsieur Jacques BONNIER 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Les mandats des Gérants viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de THE CLOVER en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2015.

Pour copie conforme
Jean-Charles THOUAND
Gérant B

Référence de publication: 2015087992/24.

(150100514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Piraeus Asset Management Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 38.082.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 2015

Messieurs Evaggelos KALOMALLOS, résidant professionnellement au 20 Amalia Ave & Souris 5, GR-10557 Athènes, Vassilios DAMOURAS, résidant professionnellement au 3 Korai Street, GR-10564 Athènes et Monsieur Hercules BAM- PLEKOS, résidant professionnellement 75, Vas. Sofia Street, GR-115 21 Athènes sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

PricewaterhouseCoopers, situé dorénavant au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme
Pour PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015088357/17.

(150100192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Profimolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 22 avril 2015

1. les mandats d'Administrateurs de catégorie A et de catégorie B sont reconduits pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2016, à savoir:

Catégorie A

- Monsieur Luc BERTRAND, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Jan SUYKENS, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Tom BAMELIS, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen

- Monsieur Piet DEJONGHE, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen

Catégorie B

- Monsieur Alain RENARD, Administrateur de Sociétés, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm

2. le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société ERNST & YOUNG, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2, L-5365 Munsbach est reconduit pour une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016; assemblée délibérant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

PROFIMOLUX

Référence de publication: 2015088366/28.

(150100268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Baden Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.829.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015:

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Didier FRANK, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 3, rue du Parc, F-67205 Oberhausbergen.

- Monsieur Didier DETEMPLE, gérant de sociétés, demeurant au 9, rue Charles de Gaulle, F-57950 Montigny-lès-Metz.

- Monsieur Jean-Paul LEVY, avocat, demeurant au 29, rue Gambetta, F-57400 Sarrebourg.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Gerdy ROOSE, ingénieur commercial et maître en gestion fiscale, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ,

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087789/24.

(150100951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.